



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2024-19**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE

M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

### ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD

Mme Christiane CONSTANT

*Publiée le 28 mars 2024*

**Objet : Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Plateau Mornantais : bilan 2023 et programmation 2024**

---

Vu le rapport par lequel M. Damien Combet expose ce qui suit :

### **Rappel :**

La politique des Espaces naturels sensibles (ENS) est une politique départementale. Pour sa mise en œuvre, le Département du Rhône s'appuie sur les collectivités sur lesquelles se trouvent les ENS.

Ainsi, la Copamo est pilote du plan de gestion de l'ENS Plateau mornantais, situé sur les communautés de communes du Pays mornantais et de la Vallée du Garon, en collaboration étroite avec le Département du Rhône et la CCVG.

Le Département du Rhône vient en appui financier à la mise en œuvre des actions de gestion de l'ENS, à hauteur de 50%. La CCVG et la Copamo interviennent à hauteur de 25% des dépenses de fonctionnement.

La gestion de l'ENS du Plateau mornantais est confiée au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA). Ses missions sont définies annuellement dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Copamo et le CENRA.

### Bilan 2023 :

#### Connaissance / études / suivis :

- Suivi de l'avifaune sur l'ENS : qui révèle une situation contrastée :
  - o Un cortège très varié d'espèces patrimoniales (friches, landes et milieux cultivés, haies) ;
  - o Mais un déclin inquiétant des espèces liées aux prairies ;

Et confirme la préservation de la prairie permanente pâturée comme la priorité absolue sur l'ENS.

#### Gestion :

- Elaboration du plan de gestion du Marais de Morlin ;
- Rédaction des notices de gestion des 19 sites en maîtrise d'usage et foncière sur l'ENS ;
- Lande de Berthou : débroussaillage et élevage de poussins de Busard cendré en volière ;
- Marais de Morlin : décapage de la mare.

#### Sensibilisation :

- Sortie nature ;
- Chantier participatif (lutte contre les espèces exotiques envahissantes).

Le budget lié à la réalisation de ces actions s'élève à 72 725€ dont **11 260€** de contribution de la CCVG.

	Budget 2023	CD69	AERMC	Copamo	CCVG
Fonctionnement	61 175,00 €	30 050,00 €	11 725,00 €	9 700,00 €	9 700,00 €
Investissement	11 550,00 €	6 312,50 €	2 118,00 €	1 559,75 €	1 559,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 725,00 €</b>	<b>36 362,50 €</b>	<b>13 843,00 €</b>	<b>11 259,75 €</b>	<b>11 259,75 €</b>

AERMC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

### Programmation 2024 :

Pour l'année 2024, les actions suivantes sont prévues :

#### Connaissance / études / suivis :

- Inventaire et évaluation de l'état de conservation des mares
- Suivi d'espèces végétales patrimoniales et des niveaux d'eau du marais de Morlin

#### Gestion :

- Restauration de la pelouse sèche de la Vaure
- Travaux d'entretien des landes et prairies humides gérées par le CENRA dans le cadre de convention de gestion

**Sensibilisation :**

- Traitement des dépôts sauvages
- Présentation du plan de gestion aux conseils municipaux
- Balades culturelles dans l'ENS
- Portraits d'acteurs
- Mission d'éco-interprétation et scénographie pour un projet de création d'une porte d'entrée des ENS de la Copamo et de la CCVG

**Budget et plan de financement prévisionnels 2024 :**

Le plan de financement de ces actions mises en œuvre par le CENRA pour 2024 est le suivant :

	<b>Budget 2024</b>	<b>Agence de l'eau RMC</b>	<b>Département du Rhône</b>	<b>COPAMO</b>	<b>CCVG</b>
CENRA	54 875€	500€	27 437,50€	13 468,75€	13 468,75 €
Bureau d'études	6 390€	-	3 195€	1 597,50 €	1 597,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 265 €</b>	<b>500€</b>	<b>30 632,50 €</b>	<b>15 066,25 €</b>	<b>15 066,25€</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

**APPROUVE le bilan 2023 de la gestion de l'ENS du Plateau mornantais et la contribution de la CCVG à hauteur de 11 260 € ;**

**APPROUVE la programmation 2024 de la gestion de l'ENS et la contribution de la CCVG à hauteur de 15 067€ ;**

**DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2024.**

Extrait certifié conforme,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)*